

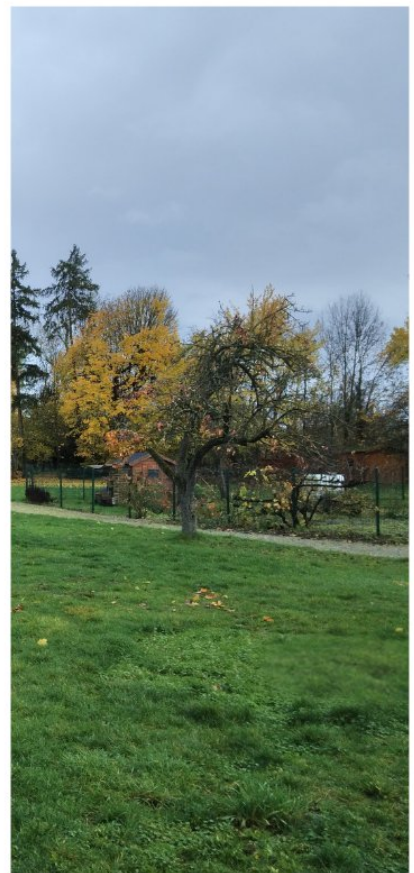


PROJET PÉDAGOGIQUE

Mercredis

ACM Louis Brisson

Association
LES BLEUETS



Septembre 2026 - Juin 2027

Sommaire

Projet de fonctionnement

Notre Centre de Loisirs (ACM)	3
Partenariats	4
Organisation	4
L'Equipe d'animation.....	6
Diagnostic et constats	10
Objectifs et évaluations	10
ANNEXE 1 : Projet éducatif de l'association <i>Les Bleuets</i>	1
ANNEXE 2 : Protocole sanitaire.....	5
ANNEXE 3 : protocoles de sécurité	7

Projet de fonctionnement

Notre Centre de Loisirs (ACM)

Présentation de l'association Les Bleuets

L'organisateur de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) - Centre de loisirs Louis Brisson est l'association *Les Bleuets*, présidée par Madame Hélène TOUVET. Le siège social est situé au 4 rue des Terrasses, 10000 TROYES. L'association souscrit une assurance pour toutes les activités de l'ACM.

Présentation du Centre de loisirs Louis Brisson

Située au 8 rue Jean Jaurès, 10410 SAINT PARRES AUX TERTRES, notre Centre de loisirs est une ancienne Tuilerie devenue par la suite une ferme qui a été restaurée et mise aux normes de sécurité. Elle se situe de plain-pied. Ce bâtiment est de style champenois.

On y trouve :

- Côté rue Jean Jaurès :
 - Une salle pour la restauration avec une cuisine équipée d'un four et d'un lave-vaisselle, ainsi que de sanitaires.



- En contrebas pour les activités des enfants :
 - Une grande salle avec sanitaires et douches.
 - Une mini-cuisine avec un four, un réfrigérateur et 2 bacs pour la vaisselle.
 - A l'étage, un ancien four nous offre une pièce voûtée en briques rouges.
 - 2 petites salles attenantes peuvent servir pour les activités. L'une d'elles

sert pour la sieste des plus jeunes.

La propriété est entourée de verdure comprenant une prairie, des arbres fruitiers et un petit bois. Elle est fermée. Le terrain est assez important pour que les enfants jouent sans danger.

Partenariats

Notre ACM se veut attentif aux recommandations du Ministère de l'Education et particulièrement du *Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative*. L'équipe d'animation est par ailleurs invitée régulièrement à participer aux formations proposées.

Le Centre de loisirs Louis Brisson agit en partenariat avec la CAF et la MSA afin de permettre à tous de venir participer aux activités.

Organisation

Modalités d'accueil lors des vacances



Nous accueillons tous les enfants garçons et filles entre 3 et 11 ans.



Accueil du matin : 7H30-9H30.

Le repas est à 11h30. Départ ou arrivée : 11H30-14H

Soir : 17H-18H.



Les inscriptions se font en ligne sur le site : <https://assolesbleuets.com>. Elles sont modulables.



Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances de la Toussaint, d'hiver (pour les 3 -11 ans) et durant le mois de juillet (pour les 5-11 ans). Il est également ouvert le mercredi en période scolaire (3-11 ans).



Toute absence doit être justifiée, elle ne devient remboursable partiellement que sur la présentation d'un certificat médical.

Communication

Avec les Parents :

- Accueil au Centre de loisirs le matin et le soir.
- Par email, pour leur communiquer le suivi de notre partenariat et pour les modalités d'inscription.
- Par téléphone ou sur rendez-vous, selon les besoins de chacun.

Avec les enfants :

Chaque jour, nous sommes à leur écoute en particulier durant le temps du conseil du matin. Nous les accompagnons dans leurs jeux, dans les activités proposées et durant les temps de la vie quotidienne. Nous privilégions une attitude de bienveillance, de respect, d'entraide et d'encouragement.

Avec les animateurs :

- Oralement au moment de l'embauche.
- Lors des réunions de préparation.
- Par email et par téléphone, via les réseaux sociaux.
- Tout au long de la journée, notamment grâce aux talkies-walkies.

Avec les intervenants :

- Par relation.
- Par téléphone ou email.
- Par internet.

Sécurité

Les locaux

Les locaux du Centre de loisirs sont régulièrement soumis aux visites de sécurité. De plus, des exercices d'évacuation incendie sont régulièrement pratiqués avec les enfants (cf. Annexe 3).

Le suivi sanitaire

Dans le cadre du suivi sanitaire, la directrice fait la collecte des fiches sanitaires et des carnets de vaccination qui seront insérés dans une pochette dédiée à cet effet. Elle garde également une copie du carnet de vaccination des animateurs. Enfin, elle assure un rôle de prévention et de formation auprès de l'équipe et des enfants (hydratation, premiers soins par exemple).

Elle délègue à l'assistant sanitaire les missions suivantes :

- Vérifier que tout le contenu de la boîte à pharmacie soient en parfait état et hors de la portée des enfants.
- Donner les premiers soins selon le protocole sanitaire (Annexe 2).
- Administrer les médicaments sous ordonnance seulement.
- Insérer dans le cahier d'infirmerie tous les soins administrés aux enfants.
- Prévenir les familles en cas de maladie ou d'accident en accord avec la directrice.
- Assurer le suivi des enfants bénéficiant de PAI.
- Assurer avec la directrice un rôle de prévention auprès des enfants et de l'équipe.

L'hygiène

Les locaux sont entretenus quotidiennement par les animateurs.

Il est demandé aux enfants de se laver les mains régulièrement, particulièrement avant les repas.

La restauration collective

Nous faisons appel à la société de restauration API pour les repas. API livre les repas en liaison froide. La directrice ou un animateur est chargé d'assurer la remise en température selon la réglementation et les préconisations du prestataire.

L'Equipe d'animation

Responsabilité

Chaque membre de l'équipe engage sa responsabilité civile et pénale dans le cadre de l'ACM. La directrice s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité des mineurs accueillis et de son équipe.

Chaque membre de l'équipe doit assurer une surveillance active, vigilante et constante tout au long du temps de l'accueil.

Le rôle et la place de chacun

L'organisateur

L'association *Les Bleuets*, représentée par Mme TOUVET (présidente) est l'organisateur de l'ACM. L'Association propose le projet éducatif (Annexe 1) qui oriente l'action éducative de l'équipe.

La directrice :

La directrice a un rôle fondamental. Elle est la garante du bon fonctionnement de la structure, tant sur le plan matériel, financier et administratif que du point de vue des moyens humains.

Elle doit être l'écoute des enfants, de leurs parents et des animateurs afin de pouvoir construire avec eux un climat de confiance et d'entraide. Elle assure la cohésion de son équipe d'animation.

Elle rend régulièrement des comptes à la présidente de l'association *Les Bleuets*, ainsi qu'à l'organisme partenaire du ministère de l'Education Nationale (SDJESVA).

Rôles de la directrice

- ✓ Veiller au bon fonctionnement de la structure
- ✓ Veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs
- ✓ Construire avec l'équipe et faire appliquer le projet pédagogique
- ✓ Accueillir les familles avec bienveillance
- ✓ Renseigner les familles et transmettre les informations concernant leur enfant ou l'organisation de l'accueil
- ✓ Gérer le matériel pédagogique
- ✓ Gérer le budget
- ✓ Veillez à l'hygiène
- ✓ Faire respecter le protocole sanitaire
- ✓ Prendre contact avec les intervenants, les prestataires et les partenaires
- ✓ Gérer les commandes de repas
- ✓ Gérer l'infirmerie (rôle délégué à l'assistante sanitaire)
- ✓ Elle préviendra les services d'urgence ainsi que la SDJES en cas d'accident

Sœur Anne-Laetitia MATHIEU assurera la direction du Centre de loisirs. En cas d'empêchement de la directrice, Monsieur Colas THURY-GUENIN (BPJEPS) peut assurer l'accueil.

L'animateur

L'animateur a un rôle essentiel de proximité avec les enfants, il est le **garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes qui lui sont confiés**. Il participe à l'accueil des enfants en encadrant et animant les activités et la vie quotidienne mais également en accompagnant les enfants dans leurs projets, dans le respect du projet pédagogique. Tout cela se vit au sein d'une **équipe**.

Pour ce faire il doit développer les **attitudes suivantes** vis-à-vis de chacun (enfants, parents, animateurs, personnels divers) :

- ✓ Connaître et respecter les besoins et le rythme de l'enfant
- ✓ Valoriser l'enfant
- ✓ Faire preuve de bienveillance en conservant son calme (il est préférable de se déplacer près des enfants plutôt que d'élever la voix)
- ✓ Instaurer un climat de confiance
- ✓ Être disponible
- ✓ Être un exemple pour les enfants (politesse, courtoisie, comportement)
- ✓ Respecter les gestes barrières

Cela implique également de :

- ✓ Faire preuve de cohésion d'équipe
- ✓ Participer aux réunions de préparations d'équipe.
- ✓ Partager ses idées et donner son avis
- ✓ Respecter les idées de chacun
- ✓ Être ponctuel (selon l'horaire qui aura été défini)
- ✓ Prévoir en amont ses activités
- ✓ Proposer des activités diverses et variées (prévoir le matériel, organiser et ranger en fin d'activité)
- ✓ Respecter le matériel et son environnement
- ✓ Avoir une tenue correcte et adaptée aux activités qu'il encadre
- ✓ Utiliser son téléphone à titre professionnel (photo, appel de parents) ou pendant les temps de pause pour un usage personnel

Les stagiaires

La directrice proposera un entretien en début de séjour afin de définir avec le stagiaire BAFA des critères d'évaluation et de prendre connaissance de ses objectifs de stage.

Si besoin, un animateur référent (BAFA complet avec de l'expérience et volontaire) peut accompagner le stagiaire dans la préparation des activités et qui répondra à ses questions.

La directrice rencontrera l'animateur stagiaire à sa demande et au moins une fois au milieu du séjour. Ce sera l'occasion de faire le point sur son ressenti, sur sa place dans l'équipe, sur ses actions d'animations, en référence aux critères d'évaluation préétablis. La directrice le valorisera dans ce qui est déjà acquis et ils chercheront ensemble ce qui peut être amélioré et par quels

moyens. En fin de stage, l'animateur et la directrice se rencontreront. Ce sera l'occasion de lui partager l'appréciation écrite de fin de stage pratique et de le conseiller sur la suite de son parcours.

Les missions de l'animateur



Ateliers

Un ou plusieurs atelier(s) (le même pour la période ou la semaine de vacances) sera proposé.
L'enfant est libre d'y participer ou non.



Coins permanents

Les enfants sont autonomes dans leurs activités :

- bibliothèque
- ludothèque
- dessin
- jeux extérieurs



Evènements

Des évènements seront proposés tout au long de l'année comme des grands jeux ou encore des sorties...



Enfant de 3-4 ans

Les plus jeunes évoluent dans la même salle d'activités que les grands profitant de leur expérience. Nous adaptons les activités à leur âge.

Après le repas un temps de sieste dans une pièce dédiée est proposée.



8H30

TEMPS D'ACTIVITÉS

15H45



7H30 - 9H30

ACCUEIL



11H30

REPAS



13H30

TEMPS DE JÉSUS

Pendant ce temps, nous parlons de Jésus ou de ses amis... Tu n'es pas obligé d'écouter mais nous te demandons de respecter le groupe en étant silencieux ..



15H45

CONSEIL DE VIE

Temps de dialogue où chacun peut s'exprimer par rapport à la vie du centre (organisation, activités, vie ensemble) si besoin nous votons pour prendre une décision.



16H

GOUTER



17H - 18H

BON RETOUR
À LA MAISON

UNE JOURNÉE AU CENTRE DE LOISIRS



Projet pédagogique

Diagnostic et constats

Caractéristiques du territoire

Le Centre de loisirs est implanté sur la commune de Saint-Parres-aux-Tertres dans la banlieue troyenne. C'est donc un territoire à la fois rural mais aussi très citadin, ce qui ouvre à de nombreuses possibilités.

Caractéristiques du public

Les enfants accueillis dans notre structure proviennent pour la plupart des écoles privées de l'agglomération troyenne mais nous sommes ouverts à tous les enfants quels que soient leur commune, leur école ou leur milieu social.

Les milieux sociaux sont diversifiés et le partenariat avec la CAF rend notre structure accessible à tous.

Les besoins du public

Lors des précédentes activités du mercredi de notre Centre de loisirs, nous avons remarqué que les enfants sont généralement fatigués et heureux de trouver un rythme plus souple au centre de loisirs.

Par ailleurs, nous constatons qu'un grand nombre d'enfants ont des difficultés à respecter les règles de vie établies ensemble ou données par l'adulte.

Objectifs et évaluations

Les intentions éducatives issues du projet éducatif de l'association *Les Bleuets*¹

Eduquer à la citoyenneté à travers un vivre-ensemble

qui s'appuie sur l'exemplarité, la sincérité, la joie, dans le respect de chacun.

—

¹ Cf. Annexe 1

Développer le sens du beau

à travers la nature, la culture et la valorisation du travail bien fait.

Favoriser l'apprentissage de l'autonomie

par une pédagogie de la confiance, de l'encouragement et de la valorisation des talents de chacun.

Ces intentions sont au cœur de notre engagement, nous désirons mettre l'accent sur l'épanouissement de l'enfant à travers un rythme de vie plus souple que l'enfant peut choisir. Nous souhaitons accueillir chacun tel qu'il est, tout en favorisant le respect.

Les objectifs pédagogiques des mercredis 26- 27

Objectif 1 : Offrir un cadre d'accueil bienveillant permettant le respect du rythme biologique et émotionnel de chaque enfant

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Aménager et animer un espace permanent dédié au calme et à la détente.
2. Adapter les temps de transition en proposant un échelonnement fluide.
3. Favoriser l'expression des émotions tout au long de la journée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. L'espace est fonctionnel, sécurisé et accessible dès le début de la journée et au moins 80 % des enfants identifient et utilisent cet espace de manière appropriée lorsqu'ils en ressentent le besoin (fatigue, besoin d'isolement).
2. Réduction visible des temps d'attente passifs (enfants assis à attendre en groupe) pendant les transitions.
3. L'enfant nomme l'émotion qui le traverse (avec ou sans aide de l'adulte) lors des situations conflictuelles ou de tension.

Objectif 2 : Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide inter-âges (3-5 ans / 6-11 ans)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Mettre en place des binômes inter-âges sur la base du volontariat.
2. Permettre des échanges de qualité lors des conseils de vie de manière régulière.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Chaque enfant de 3 ou 4 ans a un « parrain » ou une « marraine » qui l'aide dans la vie quotidienne.
2. Au moins 2 ou 3 conseils de vie sont mis en place par période.

Objectif 3 : Sensibiliser à la préservation de l'environnement et éveiller l'émerveillement face à la nature

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Mettre en œuvre des éco-gestes quotidiens intégrés au fonctionnement de l'ACM (tri, compost, potager).
2. Organiser la gestion du coin dessin afin de limiter le gaspillage de papier.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Mise en place du compostage durant l'année et gestion des déchets par les enfants.
2. Une solution de recyclage et de rangement du coin dessin qui permet une meilleure gestion du papier.

Outils d'évaluation

Avant le goûter, un temps de conseil de vie avec les enfants permettra de faire le point sur les jeux et activités de la journée mais également sur l'organisation de la vie quotidienne (rangement, organisation des activités par exemple).

ANNEXE 1 : Projet éducatif de l'association *Les Bleuets*

Présentation de l'association

L'Association « Les bleuets », représentée par Madame Hélène TOUVET, présidente, est régie par la loi 1901. Elle dépend de la Congrégation des Sœurs Oblates de Saint-François de Sales. Cette dernière a été fondée à Troyes en 1866, par le bienheureux Père Louis Brisson et sainte Léonie Françoise de Sales Aviat.

L'Association, créée en 1998, organise des accueils de loisirs avec ou sans hébergement : camps d'adolescents et de jeunes, accueils collectifs de mineurs (ACM) agréés par le Ministère de l'Education Nationale, ainsi que des activités éducatives qui, de près ou de loin, se rapportent aux loisirs de la jeunesse.

But de l'association

L'Association « Les bleuets » a pour but l'éducation intégrale du jeune et de l'enfant et la formation de l'animateur. Elle veut les aider à grandir dans toutes leurs dimensions : **affective, intellectuelle, physique, sociale et spirituelle.**

Constats

L'association veut répondre aux besoins des familles et des jeunes d'aujourd'hui sans distinction (sociale, scolaire, culturelle ou religieuse).

Les familles souhaitent pour leurs enfants un cadre familial (structure à taille humaine) ainsi qu'un encadrement compétent et à l'écoute des besoins de leurs enfants.

Les enfants ont besoin quant à eux d'un espace de détente où ils puissent prendre le temps d'expérimenter, de vivre ensemble, de s'amuser. Ils sont aussi en demande d'un cadre et de règles de vie qui leur permettent de se construire.

Objectifs éducatifs

Eduquer à la citoyenneté au travers d'un vivre-ensemble qui s'appuie sur l'exemplarité, la sincérité, la joie, dans le respect de chacun.

Favoriser l'apprentissage de l'autonomie par une pédagogie de la confiance, d'encouragement et de valorisation des talents de chacun.

Développer le sens du beau à travers la nature, la culture et la valorisation du travail bien fait.

Evaluations

Les enfants participent à la vie de l'accueil (conseil de vie, élaboration des règles, etc). Les enfants développent une attitude respectueuse des personnes et des biens.

L'organisation des accueils favorise l'autonomie de l'enfant à travers les diverses activités et les actes de la vie quotidienne.

Les accueils proposent des activités et sorties variées (sorties culturelles, sorties nature, activités manuelles, projet artistique, etc).

Fonctionnement de l'Accueil Collectif de mineurs

Les locaux et espaces utilisés

L'Accueil collectif de mineurs Louis Brisson est situé à Saint-Parres aux Tertres, 8 rue Jean Jaurès. Il se compose de deux espaces distincts :

- Au niveau de la rue de la Maladière, d'un grand parc (environ un demi hectare), d'une grande salle d'activités ainsi que de deux petites salles attenantes (l'une étant réservée aux enfants de moins de 6 ans).
- Au niveau de la rue Jean Jaurès, d'une autre salle utilisée comme salle à manger.

Le budget de fonctionnement

Le budget est réactualisé et approuvé par la présidente de l'association tous les ans.

Les choix pour la constitution de l'équipe (diplômes et compétences)

DIRECTION

Le directeur, titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou d'un diplôme équivalent est responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'Accueil et de son fonctionnement, de l'application du règlement intérieur.

Il sera présent sur la structure sur toute l'amplitude horaire d'ouverture ou remplacé par son adjoint ou un animateur désigné comme tel, ayant les qualités requises pour assumer cette fonction.

EQUIPE D'ANIMATION

Conformément à la réglementation, l'équipe d'animation est composée d'animateurs titulaires et stagiaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ou d'un diplôme équivalent.

Modalités de recrutements des animateurs en lien avec le directeur

Le directeur procède aux entretiens d'embauche des animateurs. Il veille à s'assurer des compétences du candidat en matière d'encadrement des mineurs (diplôme(s), stage(s), expériences) ainsi que de sa vision de l'éducation qui doit être en accord avec le présent projet éducatif.

Après un entretien qui peut être téléphonique ou en présentiel, le directeur informe la présidente de l'Association de sa volonté d'embaucher le candidat.

Si cette dernière donne son accord, un contrat d'engagement éducatif (CEE) est établi en collaboration avec l'Association Profession Sport et Loisirs de l'Aube 10 (Apassé 10).

Les horaires d'ouverture

L'ACM Louis Brisson est ouvert tous les mercredis en période scolaire et aux vacances de la Toussaint, d'hiver ainsi que durant le mois de juillet.

Le matin, les enfants sont accueillis par le directeur et les animateurs,

- Les mercredis de l'année scolaire entre 7h45 et 9h30
- Pour les vacances entre 7h30 et 9h30.

Le soir, le départ a lieu impérativement entre 17h00 et 18h00.

Les modalités tarifaires

L'Association a signé une convention avec la CAF et la MSA. Ce qui permet d'appliquer des tarifs modulés en fonction du Quotient Familial.

Pour les mercredis deux modalités tarifaires sont appliquées :

- Le tarif régulier (tous les mercredis ou un mercredi sur deux)
- Le tarif occasionnel (à partir de 3 mercredis sur la période)

Pour les vacances, une seule modalité tarifaire à la semaine et pour la journée complète.

Les conventions de partenariat

Une Convention de Prestation de Services a été signée entre l'Association Les Bleuets et **la CAF de l'Aube ainsi qu'avec la MSA**. Les familles peuvent bénéficier d'un tarif modulé selon le montant du Quotient Familial.

Une convention a également été signée avec le prestataire **API** pour la préparation et la livraison des repas.

La gestion salariale est confiée à l'**Apasse 10**.

Les outils d'information et de relation avec les familles

Un outil important de la communication avec les familles est le site internet (<https://assolesbleuets.com>) qui permet d'inscrire l'enfant et qui est documenté régulièrement par des articles sur les activités de l'association.

Pour communiquer avec les familles, le directeur échange principalement lors de l'accueil des enfants. Les mails sont privilégiés pour communiquer les informations. En cas de besoin, le directeur est joignable au téléphone.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est propre à chaque accueil. Il est rédigé par le directeur en accord avec la présidente de l'association et est mis à jour à chaque fois que cela est nécessaire.

Les temps de concertations et de préparations pour l'équipe d'animation

Afin de préparer au mieux les activités, des échanges lors de réunions (en présentsiels ou en visioconférences) sont prévus avant chaque période de vacances ou en début d'année scolaire.

A la suite de cette réunion un groupe WhatsApp® est mis en place qui permet de poursuivre les échanges et la préparation.

Après chaque journée d'accueil, une réunion (d'une vingtaine de minutes) est prévue pour échanger autour de la journée (réussites, points d'attentions...) et préparer celle du lendemain.

Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives

Pour l'encadrement des activités sportives, de loisirs ou autres, l'association se conforme à la demande des organismes prestataires et à la réglementation.

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

L'association souhaite être ouverte à tous, aussi est-elle attentive à accueillir les enfants en situation de handicap selon les possibilités des locaux et de l'équipe d'encadrement.

Les modalités d'organisation des activités accessoires à un accueil sans hébergement

MINI CAMP

Dans le cadre de l'ALSH, un mini-séjour peut être organisé (une à trois nuits). Ce dernier est encadré par des animateurs du centre. La direction en est confiée soit au directeur de l'ACM, soit à un animateur qualifié désigné pour cela.

LES NUITS SOUS TENTES À L'ACM LOUIS BRISSON

Lors des vacances du mois de juillet, peut être proposée une initiation au camping. À la fin de la journée, les enfants inscrits restent au centre, mangent, participent à une veillée et dorment sous tente. L'ACM possède les sanitaires adéquats : douches et lavabos. L'encadrement est assuré par des animateurs du centre.

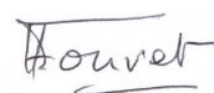
Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Lors de l'Assemblée Générale de l'association, chaque directeur présente les activités ayant eu lieu dans l'année écoulée. Cet échange permet une réévaluation annuelle de la mise en œuvre du projet éducatif.

Les modalités de communication entre l'organisateur et le directeur de l'ACM permettant d'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs

La présidente rencontre régulièrement le directeur, particulièrement pour la relecture du projet pédagogique. Elle effectue des visites régulières dans les divers accueils afin de rencontrer les enfants et l'équipe d'animation.

Madame Hélène TOUVET, présidente



Mis à jour en mars 2024

ANNEXE 2 : Protocole sanitaire



PROTOCOLE SANITAIRE

pour l'ACM Louis Brisson

PROTOCOLE EN CAS DE PIQURE(S) D'INSECTE(S)

- Rechercher la présence de **dard**, si c'est le cas utiliser l'aspi-venin, puis désinfecter.
- **Appliquer une pommade** contre les piqûres d'insectes de type Dapis®.

PROTOCOLE EN CAS DE CHUTE ET DE PETIT TRAUMATISME

- Appliquer une **poche réfrigérante** enveloppée dans un linge ou sa pochette sur la région du traumatisme
- Donner 5 **granules d'Arnica (7 CH)** au moment du traumatisme, puis si besoin : 5 granules 30 mn après, puis 5 granules 1 H.
- Appliquer, en massant légèrement, une **pommade à base d'arnica de type ARNIGEL®** sur la zone concernée, renouveler 1 H plus tard (maximum 2 fois par jour)

Ne pas appliquer sur une plaie Eviter le contact avec les yeux et les muqueuses.

PROTOCOLE EN CAS DE BRULURE

- 1- **L'enfant a une rougeur de type coup de soleil : brûlure du 1^{er} degré**
 - Refroidir la zone brûlée sous l'eau fraîche (10-15 °C) environ 10 minutes, tant que la douleur persiste. Ne pas utiliser de glaçons.
 - Appliquer de la crème hydratante de type Biafine®
- 2- **L'enfant a des cloques (phlyctènes) : brûlure du 2nd degré**
 - Surtout, ne percez pas les cloques.
 - Faites couler dessus un filet d'eau fraîche (10-15 °C) pendant environ 10 minutes.
 - Appliquer de la crème hydratante de type Biafine®
- 3- **L'enfant n'a pas de douleur et de sensibilité : brûlure du 3^{ème} degré**
 - N'essayez pas d'enlever les habits.
 - Après avoir fait couler de l'eau fraîche (10-15 °C) sur la zone brûlée, enveloppez-la dans un linge propre et mouillé.
 - Prévenir la directrice, Appeler le 15 puis seulement les parents.
 - Surtout, ne donnez rien à boire ni à manger à l'enfant brûlé.

Protocole mis à jour le 17/06/2025

PROTOCOLE EN CAS DE FIEVRE

En cas de température supérieure à 38°C

- Isoler l'enfant dans un endroit frais,
- Découvrir l'enfant si nécessaire (pull, couverture, etc) et le faire boire
- Prendre la température à demi-heure de distance

Si la température est descendue en dessous de 37,8°C continuer de faire boire et surveiller l'enfant.

Si la température est égale ou supérieure à 37,8°C

- **Prévenir la directrice ou l'assistant sanitaire si cette dernière est absente.**
- La directrice appellera les parents et après leur accord pourra donner du Paracetamol® en fonction du poids de l'enfant.

Dans tous les cas, noter sur le registre d'infirmierie les soins effectués et prévenir les parents lorsqu'ils viennent rechercher l'enfant.

Docteur S. SANCHEZ

Fait à TROYES, le 19 / 06 / 2025,

CENTRE HOSPITALIER DE TROYES
Dr S. SANCHEZ
N° RPPS 10100542413
POLE TERRITORIAL SANTE PUBLIQUE ET PERFORMANCE

Protocole mis à jour le 17/06/2025

ANNEXE 3 : protocoles de sécurité

En cas d'alerte incendie

En cas d'alerte incendie ou si l'on constate un départ d'incendie, il est important de :

- Garder son calme (ne pas pousser, ne pas crier « Au feu ! »)
- Rassurer les personnes qui semblent perdre leur calme.
- Ne pas prendre le temps de rassembler ses affaires personnelles.
- Ne pas courir.
- Aviser en route les personnes qui ne semblent pas avoir déjà pris conscience de l'alarme.
- Ne jamais retourner en arrière.
- En cas de fumées, se rappeler qu'il est préférable de se baisser, l'air frais est près du sol.
- Ne jamais obstruer la circulation pour ne pas compromettre l'accès au sinistre.
- Ne JAMAIS prendre de risques.

Si l'on constate un départ d'incendie, il faut donner l'alerte en appuyant sur les boitiers rouges.

Lorsque le signal sonore retentit :

- Chaque animateur réunit son groupe d'enfants et les invite calmement à sortir en donnant des consignes courtes et claires (nous sortons par cette porte et nous allons derrière la roulotte en marchant).
- L'un des animateurs (le plus proche en distance) vérifie qu'il ne reste pas d'enfants dans les toilettes et le « four ».
- Arrivé au lieu de rassemblement, chaque animateur fait l'appel en nommant les enfants par leur prénom et le cas échéant leur nom.
- Il va ensuite dire à la directrice si son groupe est complet ou le nom de ou des enfant(s) manquant(s) à l'appel.
- Dès que le signal sonore retentit, la directrice se met en rapport avec les services de secours.
 - o Elle fait le tour des bâtiments pour localiser le départ d'incendie et s'assure qu'il ne reste personne, avant d'évacuer.
 - o Si elle peut, elle ferme les fenêtres et les portes.
 - o Elle s'assure que chaque groupe est complet et prévient les secours si quelqu'un manque à l'appel.

En cas d'alerte intrusion

En cas d'intrusion, il convient d'adopter l'une des deux postures décrites ci-dessous :

S'échapper

Deux conditions :

- être certain d'avoir identifié la localisation exacte du danger ;
- être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les enfants

Dans tous les cas, il est demandé de :

- rester calme ;
- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- utiliser un itinéraire connu ;
- demander le silence absolu

Si cette option est choisie, l'exercice ne demande pas que les enfants se rendent sur la chaussée. Ils doivent simplement atteindre les points de sortie le plus rapidement. Il faut en effet éviter tout attroupement et éviter une mise en danger des enfants pendant la réalisation de l'exercice.

S'enfermer

Situation 1 : les enfants sont dans la grande salle

- se rendre dans la salle des petits ;
- verrouiller la porte

Situation 2 : les enfants sont dans le parc : rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs

Dans tous les cas :

- se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ;
- éteindre les lumières ;
- s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;
- s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ;
- faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer

Lors des déplacements à l'extérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs *ant la sortie :*

- remplir la fiche de sortie et la remettre à la directrice
- savoir le nombre exact d'enfants de son groupe
- récupérer auprès de la directrice ou de l'assistante sanitaire l'enveloppe contenant les fiches sanitaires des enfants et au moins une trousse d'urgence.
- Prendre un gilet jaune et son portable (s'assurer d'avoir le numéro de la directrice et des autres animateurs dessus).
- Ne jamais sortir seul avec un groupe mais toujours au minimum à 2 animateurs
- Avant de partir, faire l'appel (prénom de l'enfant et nom si homonyme).

Lors d'un déplacement à pied :

- Mettre les enfants qui marchent le moins vite en premier et par 2 ;
- Positionner un animateur devant et un derrière le groupe ;
- Être attentif à ne pas laisser le groupe s'étendre et veiller à ne pas gêner le déplacement des autres piétons (sur un trottoir) ;
- **Aux intersections**, indiquer aux enfants un point de repère de l'autre côté de la chaussée (un lampadaire par exemple), puis au moment de traverser, se placer de chaque côté du passage protégé, lorsque le groupe a fini de traverser reprise de la marche dans le même ordre qu'au début ;
- **En l'absence de trottoir**, utiliser les accotements s'ils sont praticables, en se positionnant à droite dans le sens de la marche (si le groupe est constitué de plus de 5 personnes, il est considéré comme un véhicule). Si un accotement le permet (et pas sur la chaussée) marcher sur le côté gauche, face aux véhicules, en file indienne. Pour traverser : s'il n'y a pas de passage piétons, traverser perpendiculairement à la route (pas dans les virages).

Lors d'un déplacement en car

Avant le départ, un animateur aura été désigné « chef de convoi » pour le trajet en car.

Le « chef de convoi » a certaines responsabilités et fonctions :

- Il va se présenter au chauffeur du car, et vérifie si les horaires de départ, de retour, le lieu de la sortie correspondent bien aux informations qu'il détient. Il s'assure que le chauffeur est en état de conduire.
- Il demande au chauffeur de refermer et/ou de ne pas ouvrir les portes situées à l'arrière du car, et demande si les enfants peuvent commencer à monter.
- Il fait un appel nominatif des enfants à la montée dans le car, et s'assure de la présence effective de ceux-ci.

Pendant le trajet chacun est responsable de :

- Veiller à ce que les enfants ne mangent pas dans le car. Un arrêt doit être prévu pour manger.
- Faire attention au refroidissement des enfants au lever du jour, faire se couvrir les enfants.
- Prévoir la nuit un temps de repos avec calme complet.

A chaque arrêt :

- Compter les enfants à la descente du car.
- Veiller à ce qu'ils restent groupés.
- Accompagner les enfants aux toilettes.

Lors d'un déplacement en bus de ville

Avant le départ, un animateur aura été désigné « chef de convoi » pour le trajet en car.

Chaque animateur doit savoir nommer ses enfants et les reconnaître.

- Peu avant l'arrêt prévu pour sortir : prévenir chaque enfant et s'assurer qu'il a toutes ses affaires.

- Au moment de sortir, il faut faire l'appel par leur prénom (et pas seulement compter les enfants de son groupe).
- Chaque animateur est responsable de son groupe et tient informé le chef de convoi.

Protocole « Vague de chaleur »

En cas d'augmentation des températures, plusieurs actions seront mises en place dans notre ACM.

Contexte du centre de loisirs

Nous bénéficions de deux salles climatisées, d'un grand parc arboré et de la possibilité de faire régulièrement des jeux d'eau.

Tout au long de l'été, **un animateur (appelé le « sécu »)** sera chargé de rappeler la nécessité de boire et de veiller à ce que ses collègues puissent se rafraîchir si besoin.

Chaque animateur devra s'assurer que les enfants ne courent pas, restent à l'ombre et portent leur chapeau.

Aménagement des horaires

Les horaires habituels seront maintenus. Ces jours-là, les parents seront informés qu'ils peuvent venir chercher leurs enfants tout au long de la journée si cela est nécessaire.

Aménagement des animations

Les activités seront adaptées aux températures (les grands jeux, par exemple, pourront se faire le matin plutôt que l'après-midi). Les salles climatisées permettront de poursuivre les ateliers sereinement. Il sera également proposé aux enfants de faire des jeux d'eau régulièrement.

Des temps calmes seront animés dans les pièces climatisées ou fraîches.

Les sorties seront aménagées, reportées ou annulées si les températures ne permettent leur déroulement en toute sécurité.

Communication avec les parents

La directrice enverra un mail aux parents à chaque fois que cela est nécessaire pour les informer des changements de programme (en cas de sortie, notamment).

Troyes, le 03/07/2026